

Arrêté DAJI/2024/Nomination/n°09
Portant désignation de Madame Sophie LAMOUREUX
en tant que Réfèrent déontologue

Le Président d'Aix-Marseille Université

Vu le Code de l'éducation,
Vu la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,
Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L 124-2,
Vu le décret n° 2017-519 du 10 avril 2017 relatif au réfèrent déontologue dans la fonction publique
Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
Vu la délibération du Conseil d'administration d'Aix-Marseille Université n°2024/01/09-01-CA du 9 janvier 2024, portant élection de Monsieur Eric BERTON à la Présidence d'Aix-Marseille Université,

Considérant le droit aux fonctionnaires et agents publics de consulter un réfèrent déontologue dans l'exercice de leurs fonctions,
Considérant que cette désignation relève de la compétence du Président de l'Université,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Madame Sophie LAMOUREUX, Maître de conférences, est nommée en qualité de référente déontologue.

Article 2 :

La mission de la référente déontologue est limitée à la durée du mandat du Président en exercice.

Article 3 :

Le présent arrêté prend effet à compter de sa date de signature et est soumis à publicité, par voie de publication sur le site internet de d'Aix-Marseille Université.

Article 4 :

La Directrice Générale des Services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 20 février 2024




Eric BERTON
Président d'Aix-Marseille Université